



Commune de
LA CHAPELLE DES
MARAIS
(Loire-Atlantique)

8000 0000 8000

L'an deux mil vingt-trois, le 29

Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 23 Mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22
votants : 25

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - André TROUSSIER

Absents ayant donné procuration:

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON
Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Sandrine VIGNOL ayant donné procuration à Nicolas CHATELIER

Absents à l'appel du quorum:

Sébastien TOCQUEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques DELALANDE, est désigné, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 03/17 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

Rapporteur : Franck HERVY

Par courriel du 25 novembre 2022, la Préfecture, dans le cadre de la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2023 annonce les 6 catégories d'opérations prioritairement subventionnées en 2023 dans le cadre des fonds de soutien à l'investissement local, volet Grandes Priorités.

Les opérations d'investissements éligibles à l'enveloppe DSIL « grandes priorités » doivent intégrer l'une des 6 priorités suivantes :

- * Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- * Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- * Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- * Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- * Création, la transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- * Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Un seul dossier par commune n'est retenu pour la DSIL

A La Chapelle des Marais, seul un dossier paraît pertinent à soumettre au soutien à l'investissement local et est inscrit au Contrat de Relance et de Transition écologique. Il s'agit des opérations de :

- la rénovation du complexe sportif

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Rénovation du complexe sportif	900 000 €	1 080 000 €	ETAT	DSIL	400 000 €	40 %
Maitrise d'œuvre	100 000 €	120 000 €				
			Commune	Autofinancement	600 000 €	60 %
TOTAL	1 000 000 €	1 200 000 €	TOTAL		1 000 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT

- Décide de solliciter la DSIL 2023 pour la rénovation Complexe sportif de La Chapelle des Marais selon les modalités du plan de financement suivant

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Rénovation du complexe sportif	900 000 €	1 080 000 €	ETAT	DSIL	400 000 €	40 %
Maitrise d'œuvre	100 000 €	120 000 €				
			Commune	Autofinancement	600 000 €	60 %
TOTAL	1 000 000 €	1 200 000 €	TOTAL		1 000 000 €	100 %

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la Dotation de Soutien à l'investissement local 2023

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

■ la transmission en Sous-préfecture le :

■ la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le 03 Avril 2023

Le Maire,
Franck HERVY

Le Secrétaire de Séance



